

**Université du Québec à Montréal,
Département de science politique**

Session Hiver 2013 POL 5891 Analyse de la politique de l'éducation

Professeur : Hugo Rangel Ph. D.

Courriel : rangel_torrijo.hugo@courrier.uqam.ca ou hugo.rangel@elf.mcgill.ca

Description

Évolution des structures politiques et administratives qui servent la mission éducative de l'État, Rôle et pouvoirs du Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport du Québec, des commissions scolaires, des établissements. Présentation et analyse des politiques de l'éducation. Le fait organisationnel dans le système scolaire québécois. La problématique du changement dans la société éducative. Études de cas.

Justificatif

La compréhension des politiques éducatives et des contextes dans lesquels elles sont formulées et appliquées est sans doute primordiale pour les enseignants, gestionnaires, intervenants de l'éducation et politologues. En effet, les politiques ont un impact considérable sur la vie des institutions éducatives, leurs professionnels et les étudiants. Ces politiques sont l'expression des théories, concepts et des contextes fort complexes. Dans ce sens, l'analyse des politiques éducatives est fondamentale pour une compréhension des politiques gouvernementales ainsi que les pratiques et problématiques éducatives. Ce cours vise l'étude particulière du contexte sociopolitique et historique du système éducatif au Québec ; il adopte toutefois une vision internationale. Nous tenterons ainsi de formuler une réflexion actuelle en accord avec une réalité éducative dynamique et en mutation.

Objectif général : Offrir des outils d'analyse et d'interprétation des politiques éducatives dans l'évolution historique du Québec et sous une perspective internationale.

Cours - Introduction

Identifier les concepts et les questions de base pour conduire une analyse critique de la politique éducative.

- Edmonson, Jaqueline. Understanding and Applying Critical Policy Study. IRA. Newark, 2004.

I – Mondialisation et éducation

Examiner comment la mondialisation est en train de façonner la conception de l'éducation et les institutions éducatives d'aujourd'hui.

- Bill Readings The university in ruins, Harvard University Press, 1996.

- Lessard, Claude. Globalisation et éducation, conférence, Université de Montréal, 1998.

II Révolution tranquille et le rapport Parent

A partir d'un survol historique, il sera question d'identifier le rôle de l'État dans la conception et l'instrumentation des politiques éducatives au Québec. Ainsi, un examen du processus sociopolitique de la révolution tranquille et en particulier le rapport Parent est proposé.

- Dufour Andrée, Histoire de l'éducation au Québec, Boréal, 1997. Chapitre 5. -Magnuson, R. A brief

history of Quebec Education: From New France to Parti Québécois, Montreal, Harvest House (Chapitre 5)

- Magnuson, A Brief history of Quebec Education, 1980. (Chapitre 5).

III Éducation et les États nations.

Analyse de la symbiose entre la formation des États nations (notamment en Europe) et la formation des systèmes d'éducation publique.

- Condorcet, Premier mémoire sur l'instruction publique : "Nature et objet de l'instruction publique" Paris : Klincksieck, 1989.
- Andy Green Education, Globalization and the Nation State, Macmillan, 1997. (Chapitre 1)
- Mirabeau, Discours, (Discours sur l'éducation nationale, 1791) Paris, Gallimard, 1973. P. 71-83.

IV Démocratie et éducation

Étudier les liens entre l'éducation et la démocratie. L'universalisation de l'école publique au Québec ainsi que la création des institutions d'éducation publique.

- Guy Rocher, "Un bilan du Rapport Parent : vers la démocratisation", p.117 Bulletin d'histoire politique, vol. 12, n° 2, hiver 2004.
- Henry Giroux- Democracy, Education and the politics of Critical Pedagogy. Dans : McLaren, P. Critical Pedagogy Where are We Now? Peter Lang, 2007.

V- Politique linguistique. Examiner l'évolution de la politique linguistique au Québec dans le milieu scolaire.

- Pierre Georgeault, Langue et diversité : un défi à relever. Le français, langue de la diversité québécoise. Sous la direction de Pierre Georgeault et Michel Pagé, CREQC-Québec Amérique, 2006.

VI- La diversité culturelle et l'éducation au Québec.

Étudier la diversité culturelle dans l'éducation au Québec et dans le monde.

- Rocher & Labelle, Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme, UQAM. U.Ottawa, 2007.
- Morel, S. École, territoires et identités. Les politiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité. L'Harmattan, Paris, 2002.
- Michael Dewing, Marc Leman. Le Multiculturalisme Canadien, Division des affaires politiques et sociales. Service d'information et de recherche parlementaires 16 mars 2006
<http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/936-f.htm#cattitudes>.

VII- Politique à l'égard de la religion. Le programme ECR.

Analyser le processus de déconcessionnalisation au Québec et le programme d'éthique et de culture religieuse dans le contexte de diversité religieuse.

- Jean Pierre Proulx, La gestion de la diversité religieuse dans l'éducation publique au Québec. L'état des lieux. Dans : Diversités et identités au Québec et dans les régions d'Europe. Presses d'U. Laval, 2006.
- Rencontre avec Georges Leroux, Orientation et enjeux du programme d'éthique et de culture religieuse. Dans : Formation et profession, mai 2008.
- Jean Pierre Proulx, La genèse du programme d'éthique et d'enseignement culturel de la religion. Dans les défis de la formation à l'éthique et à la culture religieuse. U. Laval, 2008.

VIII - L'évaluation des politiques d'éducation.

Examiner le rôle de l'évaluation pour la formulation d'une politique éducative.

- Michel Lecoite, L'évaluation « instituante », Dans Évaluer les politiques éducatives. DeBoeck, Bruxelles, 2001.
- Dupriez & Maroy. Les dispositifs d'évaluation comme constructions sociales. Dans : Solaux, G. L'évaluation des politiques d'éducation. CRDP, Dijon, 2000.

IX- La réforme scolaire au Québec. Un bref examen de la réforme scolaire au Québec est suggéré afin de caractériser cette politique et se questionner sur ses fondements, notamment le volet de l'évaluation.

- Perrenoud, Philippe, Six façons éprouvées de faire échouer une réforme scolaire, Université de Genève. 2003.
http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2003/2003_25.rtf
- Programme de formation de l'école québécoise. Ministère de l'éducation. Les compétences transversales.
http://www.meq.gouv.qc.ca/DGFJ/dp/programme_de_formation/primaire/prform2001h.htm
- Recommandations, Table de Pilotage sur le renouveau pédagogique, Québec, 2006.

X- Éducation et conservatisme.

Analyser les politiques éducatives conservatrices aux Etats-Unis et leur impact au Québec. L'école à charte, les bons scolaires, la privatisation et le conservatisme religieux.

-Robert Reich, Bridging Liberalism and Multiculturalism in American Education. Chicago, University of Chicago Press. 2002. P201-215.

- Petrella, Ricardo. L'éducation, victime de cinq pièges. (2000) Edition Fides.

- Guy Rocher, "À la défense du réseau collégial !". (2004) (disponible sur Internet)

- Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport annuel 2006 sur l'état et les besoins de l'éducation. (Version abrégée) Disponible au site Internet du conseil.

XI - Politiques d'éducation, éthique et reddition de comptes.

Analyse de la reddition de comptes des institutions éducatives.

- Lise Langlois. Les défis éthiques qui sous-tendent la gestion par résultats. Chapitre 1, p. 21-37) Dans Gérer la réussite éducative, Les éditions francophones, Québec, 2004. pp179

XII- Politiques de financement des universités et de l'éducation en générale.

Examiner les enjeux politiques découlant du financement. La grève étudiante (Québec- 2012).

- Politique québécoise de financement des universités. Québec, 2000.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1556>

Évaluation du cours

Examen maison. - 30% (à remettre le 7 mars).

Examen maison - 30% (à remettre le 11 avril).

Travail de fin session - 40% (12 pages approximativement, à remettre le 18 avril).

Développer un thème par rapport aux politiques éducatives. Il faut identifier une politique abordée dans le cours telle qu'elle est développée au Québec. Examiner ses fondements théoriques et politiques ainsi que sa mise en place, ses limites et réussites ainsi que les implications sur la vie scolaire.

Format : Il s'agit d'un essai formel (avec des citations et une bibliographie).

Critères d'évaluation: Que l'essai soit bien argumenté (avec sources documentaires). L'inclusion de concepts du cours sera fort appréciée. C'est-à-dire, faire référence aux textes, définitions, auteurs et problèmes abordés dans le cours.

Le professeur est disponible afin de vous aider à cibler les thèmes et les développer.

Une présence au cours est requise et SVP la lecture des textes est importante.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.